

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 19 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 6 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire,  
Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

**Etaient excusés:**

M. ELIAS, Mme LUCKHAUS, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27  
Conseillers présents : 22  
Conseillers votants : 24

Pour : 22  
Contre : 2  
Abstention : 0

**29 – BUDGET ANNEXE CAMPING M57 - BUDGET PRIMITIF 2024**

**Le Conseil Municipal délibère à la majorité**

Sur la base du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311.2, L2312.1 et L2312.2 et vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe du CAMPING, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le budget annexe de l'exercice 2024 du CAMPING, chapitre par chapitre :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>N° CHAPITRES</b>	<b>LIBELLE CHAPITRE</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b>
16	Remboursement d'emprunt et dettes assimilées	2 906,00
20	Immobilisations incorporelles	13 880,00
21	Immobilisations corporelles	43 000,00
23	Immobilisations en cours	4 380,15
040	Opérations d'ordre entre sections	360,80
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>64 526,95</b>
<b>RECETTES</b>		
001	Résultat d'investissement reporté	50 018,95
13	Subventions d'investissement	12 494,00

16	Emprunt et dettes assimilées	0,00
021	Virement de la Section de fonctionnement	0,00
040	Opérations d'ordre entre Sections	2 014,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>64 526,95</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
N° CHAPITRES	LIBELLE CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2024
011	Charges à caractère général	23 730,00
012	Charges de personnel	28 000,00
014	Atténuations de produits	1 250,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00
66	Charges financières	2 146,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
023	Virement à la Section d'Investissement	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	2 014,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>58 240,00</b>
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	17 522,14
70	Produits de services	40 337,06
75	Autres produits de gestion courante	20,00
042	Opérations d'ordre entre sections	360,80
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>58 240,00</b>

- De reconduire pour 2024 l'autorisation donnée au maire de procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 5 mars 2024 et a pris acte.

**Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 25/03/24  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20240319-72522-BF-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

La Secrétaire de Séance,  
Madame Danielle GRANGEON